

COMMUNE DE PORT-VENDRES

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 20 JUIN 2024

---ooOOoo---

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt juin à neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Grégory MARTY, Maire.

Date de la convocation :

Le 14 juin 2024

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :

27

Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés :

27

Étaient présents :

MARTY Grégory, VILVET Dominique, BELLET Jean-Louis, SERRE Monique, ASTIE Jean, CHACON Angèle, ALBAREDE Marie-Hélène, BLIN Yves, MARTELL Brigitte, RUIZ Magali, CRIADO Caroline, NETTI Vincent, ALABAU DAIDER Jacqueline, BELTRA José, DESSEILLES Geneviève, AMITRANO Nathalie, PAGET-BLANC Eric

Procurations :

Mme HECQUET	à	Mme VILVET
Mme GUILLOUET GELYS	à	Mme SERRE
M. RASTOLL	à	M. ASTIE
Mme RICO	à	M. BELLET
Mme RASTOLL	à	Mme ALBAREDE
M. MARIA	à	M. MARTY
M. CATALAN	à	M. BLIN
M. FERNANDEZ	à	Mme CHACON
M. MUCCHIELLI	à	M. NETTI
M. BLAY	à	Mme MARTELL

TRAME UNIQUE

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Le procès-verbal de la séance du 11 avril 2024 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Monsieur José BELTRA est nommé Secrétaire de séance.

<p style="text-align: center;">REPUBLIQUE FRANCAISE Département des Pyrénées-Orientales Commune de PORT- VENDRES Séance du Conseil Municipal 20 juin 2024 Trame Unique</p>	<p style="text-align: center;">CLASSEMENT ISSU DE LA NOMENCLATURE « ACTES » 7.5.</p>	<p style="text-align: center;">DELIBERATION MUNICIPALE N°49-2024</p>
<p style="text-align: center;">PARTICIPATION AU PROJET D'ÉCHANGE DE JEUNES « FRANCO-SUEDOIS » POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DEPOSE PAR LA JUNIOR ASSOCIATION « LES ECO'LIÉS »</p>		

Monsieur le Maire,

INFORME QUE la Junior Association « Les Eco-liés » est composée d'une trentaine de jeunes âgés de 13 à 17 ans et issus des Points Jeunes de la Communauté de Communes (Banyuls, Port-Vendres, Saint-André & Les Albères) dont 7 port-vendrais.

FAIT SAVOIR QU'une " junior association " est un dispositif qui permet à des jeunes de moins de 18 ans, porteurs d'un projet, de se regrouper pour mettre en œuvre ce projet, dans un cadre offrant une certaine sécurité, et avec l'appui d'une personne relais présente dans chaque département. La " junior association ", malgré sa dénomination, n'est pas une association proprement dite soumise à la loi du 1er juillet 1901, il s'agit d'un "label" permettant de bénéficier d'un certain nombre d'avantages. S'agissant de ses membres, il faut savoir qu'une junior association peut accueillir des majeurs, mais qu'il doit y avoir une majorité de jeunes âgés de moins de 18 ans, et des mineurs en situation de responsabilité.

DIT QUE la Junior Association « les Eco-liés » a monté un projet autour de l'écologie et du développement durable. En effet, les animateurs les ont sensibilisés sur ces sujets tout au long de l'année durant les activités et ateliers mis en place.

PRECISE QUE depuis septembre 2023, date de leur création, cette junior association participe à diverses manifestations et organise divers événements afin de récolter des fonds tels que des ventes de gâteaux et crêpes une fois par mois sur le marché de Port-Vendres, Ils participeront également à « Banyuls passe au vert » et organisent deux rifles (une au mois de mai à Banyuls sur mer, et une au mois de juillet à Saint André), afin de récolter des fonds pour la réalisation de leur projet.

INDIQUE QUE La junior association échange sur la protection de l'environnement, avec des jeunes du lycée français de Stockholm en Suède et a pour but final d'aller leur rendre visite du 21 au 26 octobre 2024. Stockholm étant la première capitale verte européenne, ils en profiteront pour visiter le quartier éco-citoyen qui s'y trouve et s'imprégner du mode de vie scandinave.

SENSIBILISE l'assemblée sur l'effort de recherche de financement et la motivation de ces jeunes afin d'équilibrer leur budget :

5400 € participation des familles,

4250 € collecte de fonds (rifles, vente de gâteaux et crêpes etc.)

6000 € subvention du Département

4000 € subvention Communes (Port-Vendres, Banyuls-Sur-Mer, Saint-André et Laroque des Albères)

Accusé de réception en préfecture
066-216601484-20240620-DCM49-2024-DE
Date de télétransmission : 27/06/2024
Date de réception préfecture : 27/06/2024

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE

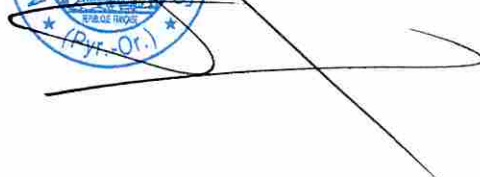
DE PARTICIPER financièrement au projet présenté ci-dessus par l'octroi d'une subvention de 1.000 euros à l'association « Les Eco-Liés ».

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont tous les membres présents signé au Registre.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,
Grégory MARTY

Le Secrétaire de séance
José BELTRA



Acte rendu exécutoire après Télétransmission en Préfecture le : 27 juin 2024
et publication ou notification du : 27 juin 2024
Affichée du : 27 juin 2024 au : 27 août 2024
Publication sur le site internet de la ville le : 27 juin 2024

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'État.